



Commune de MARCHIN

Assemblée du Conseil communal

Conformément à l'article L 1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et à l'article 26 bis §5 de la loi organique des CPAS, nous avons l'honneur de vous inviter à la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale qui se tiendra

le mercredi 20 décembre 2017 à 19 heures,
en la salle du Conseil communal
de l'administration communale (rez-de-chaussée)
rue Joseph Wauters, 1A à 4570 Marchin

Fait à Marchin, le 8 décembre 2017

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Carine HELLA



Pour le CPAS,

Le Bourgmestre

Eric LOMBA

Le Directeur Général ff

Renaud JALLET

Le Président

Jean MICHEL

Ordre du jour

SÉANCE PUBLIQUE

1. Rapport sur l'ensemble des synergies, des économies d'échelle et des suppressions de doubles emplois ou chevauchement d'activité entre la Commune et le CPAS - Prise d'acte
2. Politique de l'enfance - Présentation